



Basel Convention



Rotterdam Convention



Stockholm Convention



Secretariats of the Basel, Rotterdam and Stockholm Conventions
International Environment House 1
11-13, chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine – Geneva
Switzerland

Destiné uniquement aux médias
Document non officiel

Communiqué de Presse

Des experts de l'ONU recommandent l'arrêt progressif de la production et de l'utilisation de produits chimiques retardateurs de flamme encore utilisés au niveau mondial

Le comité d'experts décide également de poursuivre l'évaluation de trois autres substances chimiques, proposées pour être listés à la Convention de Stockholm, afin d'établir une évaluation de la gestion des risques

Genève, le 19 octobre 2012 - Un comité d'experts sous l'égide de l'ONU a recommandé que l'hexabromocyclododécane (HBCD), utilisé comme retardateur de flamme, soit interdit de commercialisation du marché mondial « pour protéger la santé humaine et l'environnement ». Le HBCD s'utilise principalement dans le polystyrène expansé et extrudé. On l'emploie également dans des enduits pour textiles et dans le polystyrène choc pour équipements électriques et électroniques.

Le Comité d'étude des polluants organiques persistants, un organe subsidiaire de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP), a adopté une recommandation visant à inclure le HBCD à l'annexe A de la Convention pour son élimination, avec des dérogations spécifiques pour le polystyrène expansé et extrudé afin de donner un délai aux pays pour trouver des substituts plus sûrs. La recommandation sera maintenant envoyée aux Parties à la Convention de Stockholm pour examen lors de la sixième réunion de la Conférence des Parties qui se tiendra à Genève du 28 avril au 10 mai 2013.

Le Comité a adopté un total de 12 décisions, faisant ainsi passer les produits chimiques industriels, comme les chloronaphtalènes, l'hexachlorobutadiène (HCBBD), et le pesticide pentachlorophénol (PCP) et ses sels et esters, à la prochaine étape d'examen.

Le Comité a ainsi adopté un profil de description des risques pour les chloronaphtalènes et le HCBBD. En ce qui concerne les paraffines chlorées à chaîne courte, le Comité a convenu que les informations étaient actuellement insuffisantes pour appuyer une décision sur le profil de description des risques et a décidé d'examiner la substance chimique à nouveau à sa onzième réunion, sur la base de toute nouvelle information mise à la disposition du Comité.

« En tant que première organisation scientifique à soutenir l'élimination mondiale des polluants organiques persistants, le Comité d'étude des POPs s'est appuyé sur les succès passés et a recommandé l'élimination mondiale d'un autre POP hautement toxique - le HCBP - et a fait de grandes avancées dans ses travaux sur plusieurs autres produits chimiques dangereux », a souligné Jim Willis, le Secrétaire exécutif des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm.

Note à l'intention des rédacteurs :

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants régit les produits chimiques qui sont persistants, bioaccumulables et toxiques, pour protéger la santé humaine et l'environnement au niveau mondial. L'Article 8 de la Convention décrit le processus d'étude des nouveaux produits chimiques et les annexes D, E et F spécifient les informations requises pour l'examen.

Le Comité d'étude des POP se compose de 31 experts scientifiques nommés par la Conférence des Parties. Le Comité a pour mandat de procéder à l'examen scientifique des produits chimiques proposés pour inscription à la Convention. Le Comité s'est réuni à Genève en Suisse du 15 au 19 octobre 2012.

Les *chloronaphtalènes* (CN) ont été utilisés pendant des décennies pour la préservation du bois, comme additifs dans les peintures et les huiles de moteur, pour l'isolation des câbles et dans les condensateurs. Les chloronaphtalènes sont restés des produits chimiques à volume élevé jusqu'en 1970.

L'*hexachlorobutadiène* (HCBP) était largement utilisé comme fumigant pour lutter contre les ravageurs et comme solvant industriel. Le HCBP est également obtenu comme sous-produit de la fabrication d'autres solvants chlorés.

Le *pentachlorophénol* (PCP) est un composé organochloré utilisé comme pesticide et désinfectant. D'abondantes données montrent les effets indésirables du PCP chez les mammifères notamment pour le développement, le système immunitaire et le système nerveux, et peut endommager de manière permanente les yeux et le système nerveux central des êtres humains qui ont survécu à une exposition toxique.

Les *paraffines chlorées à chaîne courte* (PCCC) sont un groupe de produits chimiques industriels utilisés dans le travail des métaux, ainsi que pour la formulation et la fabrication de produits tels que les plastiques de chlorure de polyvinyle (PVC) et des fluides d'usinage des métaux. Elles sont préoccupantes parce qu'elles sont persistantes, ont été trouvées dans les régions éloignées comme l'Arctique, et elles pourraient s'accumuler à des niveaux qui sont toxiques pour les poissons et autres organismes aquatiques.

La neuvième réunion du Comité d'étude des POP se tiendra à Rome en Italie, du 14 au 18 octobre 2013 après la réunion du Comité de révision des produits chimiques de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international.

Les dix polluants organiques persistants suivants ont été recommandés précédemment à la Conférence des Parties par le Comité d'étude des POP et ont maintenant été ajoutés à la Convention:

- Alpha-hexachlorocyclohexane
- Bêta-hexachlorocyclohexane
- Chlordécone
- Hexabromobiphényle
- Hexabromodiphényléther et heptabromodiphényléther (octabromodiphényléther)
- lindane
- Pentachlorobenzène
- Acide perfluorooctane sulfonique, ses sels et le fluorure de perfluorooctane sulfonyle
- Endosulfan technique et ses isomères
- Tétrabromodiphényléther et pentabromodiphényléther (pentabromodiphényléther)

Avis aux journalistes : Pour de plus amples information, veuillez contacter :

Kei Ohno, Chargé de programme, Secrétariat des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm (PNUE), Genève, tél. +41 (22) 917 8201, e-mail: kohno@pops.int

Michael S. Jones, Responsable de l'information, Secrétariat des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm (PNUE), Genève, tél. +41-22-917-8668; (M) + 41-79-730-4495, e-mail: SafePlanet@unep.org

De plus amples informations sont également disponibles sur : www.pops.int